



# Assemblée générale

Distr. limitée  
12 décembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 111 de l'ordre du jour

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

#### Projet de décision présenté par le Président

#### Décisions prises sur certains points de l'ordre du jour

L'Assemblée générale décide que la Cinquième Commission poursuivra son examen des points de l'ordre du jour suivants à la reprise de sa cinquante-septième session :

- Point 110 : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes;
- Point 111 : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 112 : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003;
- Point 114 : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies;
- Point 116 : Plan des conférences;
- Point 117 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies
- Point 118 : Gestion des ressources humaines;
- Point 122 : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne;
- Point 123 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies;
- Point 126 : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
- Point 127 : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement;



b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban;

Point 128 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo;

Point 129 : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental;

Point 130 : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée;

Point 131 : Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola;

Point 132 : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :

a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;

b) Activités diverses;

Point 133 : Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental;

Point 134 : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone;

Point 135 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental;

Point 136 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan;

Point 137 : Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies;

Point 138 : Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge;

Point 139 : Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du quartier général des Forces de paix des Nations Unies;

Point 140 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II;

Point 141 : Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique;

Point 142 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre;

Point 143 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie;

Point 144 : Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti;

Point 145 : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria;

Point 146 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda;

Point 147 : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine;

Point 148 : Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile;

Point 149 : Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti;

Point 150 : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine;

Point 151 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

---